



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2026/2027

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion du mardi 20 octobre 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

APPEL A CANDIDATURES – COUPE DE PARIS IDF

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

SENIORS

Date : mercredi 14 avril 2027.

Nombre de matches : 1 finale (20h ou 20h30).

Installations sportives : Besoin d'un terrain avec tribune et éclairage - 2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FEMININES / MASCULIN JEUNES (U15F – U18F – U14 – U15 – U16 – U17 – U18 – U20)

Date : Samedi 12 et dimanche 13 juin 2027.

Nombre de matches : 8 finales (4 le samedi et 4 le dimanche)

Installations sportives : Besoin de 3 terrains avec 8 vestiaires joueurs et 4 vestiaires arbitres.

COUPE DE FRANCE 2026/2027**6^{ème} Tour****80419659 TREMBLAY FC 1 / VITRY CA 1 du 25/10/2026**

Demande de TREMBLAY FC pour décaler le coup d'envoi à 15h30 sur le terrain n°2 du Parc des Sports G. PRUDHOMME à TREMBLAY EN FRANCE, avec accord du CA VITRY.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande car le terrain n°2 ne dispose pas de tribunes.

80419652 ST DENIS UNITED FOOT 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 25/10/2026

Demande de ST DENIS UF d'avancer le match, avec accord de VERSAILLES 78 FC.

Cette rencontre aura lieu le samedi 24 octobre 2026 à 17h00, au stade Auguste DELAUNE n°1 à SAINT DENIS.

Accord de la Commission.

80419654 VELIZY ASC 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 25/10/2026

Courriel de l'ASC VELIZY informant de son terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 25 octobre 2026 à 14h30 au stade Pierre Jean RENAUD n°1 à JOUY EN JOSAS.

Accord de la Commission.

80419660 LONGJUMEAU FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 25/10/2026

La Commission,

Pris connaissance du rapport du membre de la C.R.T.I.S. ayant visité le terrain n°1 du stade F. Langrenay et du courriel de LONGJUMEAU FC,

Considérant que terrain n°1 du stade F. Langrenay ne peut pas accueillir de rencontre de compétitions officielles,

Considérant que LONGJUMEAU F.C. n'a pas trouvé de terrain de repli pour disputer ce match,

Par ces motifs,

inverse la rencontre qui se déroulera le dimanche 25 octobre 2026 à 14h30 au stade Paul DESGOUILLONS n°1 à MONTLHERY.

80419658 TRAPPES ES 1 / RACING CF 1 du 25/10/2026

Demande de l'ES TRAPPES pour jouer sur le terrain n°1 du stade Robert GRAVAUD à TRAPPES.

Accord de la Commission.

SENIORS - COUPE DE PARIS IDF

La Commission reporte ces rencontres le 15 novembre 2026, les équipes de Seniors R3/A1 ayant une journée de championnat le 25 octobre 2026.

80429465 RED STAR FC 3 / VILLEJUIF US 2.

80429457 CESSON VERT ST DENIS ES 1 / BLANC MESNIL SF 1.

80429461 PARIS 13 ATLETICO 3 / RC ARGENTEUIL 1.

80419471 ST MAUR LUSITANOS 2 / ARGENTEUIL FC 1.

80429462 CLAYE SOUILLY 1 / CHAMPIGNY 94 FC 1 du 25/10/2026

Demande de CLAYE SOUILLY pour avancer le match le samedi 24 octobre 2026 à 17h au stade Clément PETIT n°1 à CLAYE SOUILLY.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord CHAMPIGNY 94 FC, à transmettre au plus tard le vendredi 23 octobre 2026 à 12h.

SENIORS - CHAMPIONNAT**55698435 FC 93 BOBIGNY 1 / OFC LES MUREAUX 1 du 17/10/2026 (R1/A)**

Réception d'un arrêté municipal.

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure

55698697 FC FLEURY 91 2 / HOUILLES AC 1 du 17/10/2026 (R1/B)

La Commission,

Pris connaissance de la feuille de match informatisée, du rapport de l'arbitre officiel et des explications fournies par les 2 clubs,

Considérant que le match n'a pas eu lieu en raison de l'impraticabilité du terrain déclaré par l'arbitre officiel,

Par ce motif,

. décide de reporter ce match à une date ultérieure.

La Commission transmet le dossier à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

55699227 ERMONT AS 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 17/10/2026 (R2/C)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et des courriels de l'AS ERMONT du 17/10/2026 à 14h43 et du CS MEAUX ACADEMY CS du 18/10/2026 du 18h30,

Après avoir pris connaissance de l'arrêté municipal de fermeture des installations réceptionné le samedi 17 octobre 2026 à 14h43,

Considérant que l'arrêté de fermeture des installations sportives a été transmis après la fermeture des services de la Ligue et simultanément au club de MEAUX ACADEMY CS,

Considérant que le match a donc été laissé à l'agenda des clubs,

Considérant la présence des arbitres officiels et de l'équipe de MEAUX ACADEMY CS sur les installations,

Considérant en revanche que l'équipe d'ERMONT A.S. était absente,

Par ces motifs

. **demande au club d'ERMONT AS des explications quant à l'absence des joueurs et des dirigeants pour sa réunion du mardi 27 octobre 2026.**

79510239 VILLEJUIF US 2 / CESSON VERT ST DENIS ES 1 du 25/10/2026 (R3/A)

Courriel de l'US VILLEJUIF demandant la possibilité de jouer à titre exceptionnel, sur le stade Gabriel THIBAUT à VILLEJUIF, en raison de la préservation du stade DOLLY pour un match international ANGLETERRE/JAPON en U16 le 29 octobre 2026.

Accord de la Commission.

55700516 ENTENTE SSG 2 / O. PANTIN OLYMPIQUE du 01/11/2026 (R3/D)

Courriel de l'ENTENTE SSG informant de la fermeture de ses installations le 1^{er} novembre 2026.

La Commission demande au club de l'ENTENTE SSG de lui communiquer un document officiel de la mairie indiquant cette fermeture, pour sa réunion du 27/10/2026.

De plus, demande au club de PANTIN OLYMPIQUE, de lui indiquer la possibilité de recevoir.

A réception, la Commission statuera.

U20 - CHAMPIONNAT**55688294 – BONDY AS 2 / VILLABE ES 2 du 18/10/2026 (R3/F)**

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le deuxième forfait non avisé de VILLABE ES.

La Commission demande à ce club si son équipe participera au championnat U20 pour la saison 2026/2027.

79270709 – RC ARGENTEUIL 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 18/10/2026 (R3/D)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre, la Commission enregistre le deuxième forfait non avisé du RC Argenteuil.

La Commission demande à ce club si son équipe participera au championnat U20 pour la saison 2026/2027.

55687517 – MONTREUIL FC 1 / AS ARARAT ISSY 1 (R3/B)

La Commission fixe ce match le 08/11/2026.

79270761 – EPINAY ACADEMIE 1 / MARCOUVILLE CITY 1 (R3/D)

La Commission fixe ce match le 08/11/2026.

U20 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match.

1^{er} rappel :

56546518 – MONTROUGE FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 18/10/2026 (R2/B).

79271450 – CHELLES AS 1 / DUGNYSIEN SC 1 du 18/10/2026 (R3/A).

55687732 – VOISINS FC 1 / BAILLY NOISY SFC 1 du 18/10/2026 (R3/E).

COUPE GAMBARDILLA**3^{ème} Tour****79774744 GARENNE COLOMBES AF 1 / GRIGNY FOOT 1 du 11/10/2026**

Reprise de dossier.

Courriel de GARENNE COLOMBES AF informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la feuille de match informatisée accompagné de sa composition d'équipe.

Courriel de l'arbitre officiel et de GRIGNY FOOT.

La Commission entérine le résultat comme suit :

GARENNE COLOMBES AF : 0 but.

GRIGNY FOOT : 2 buts.

Equipe de GRIGNY FOOTBALL 91

1-9602537756 TOURE Baba

2-2548273524 TRAORÉ Cheikne

3- 2548106187 CHAMMAKHI Bilel

4- 9603920608 DEMBELE Cheickne

5 - 9602596959MOILIMOU AHAMADA Mourad

6 - 2548438726 NTALA Heritier

7- 2548417308 SABRI Yassine

8- 2547697274 HADJ SAID Ali

9- 9603781788 TRAORE Makan

10- 2548184841 TURPIN Ilyan

11- 2547670818 HAECK Lenny

12- 2547724146 LEGROUNE Rafed

13- 2547442830 SISSOKO Cheikhna

14- 2547765782 MBUMBA BOTELA Joyce Hermon

Educateur : 2338134645 TANIKIE Peniel

Educateur : 2544837575 HIAGBE Gerson

Educateur : 2543350910 DA SILVA LOPES Dylan

4ème Tour à jouer le 25/10/2026

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

80435349 VOISINS FC 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 25/10/2026

Demande de VOISINS FC pour avancer le match le samedi 24 octobre 2026 à 18h au Parc des Sports du Grand Pré n°1 à VOISINS LE BRETONNEUX.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de BUSSY ST GEORGES FC, à transmettre au plus tard le vendredi 23 octobre 2026 à 12h.

80435367 ISSY FC 1 / FC FLEURY 91 1 du 25/10/2026

Demande d'ISSY FC pour avancer le coup d'envoi à 11h30, en lever de rideau d'un match de Seniors R3 à 14h00, sur les installations.

Accord de la Commission.

80435345 ASNIERES FC 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 25/10/2026

Demande d'ASNIERES FC pour décaler le coup d'envoi à 13h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord d'EPINAY ACADEMIE, à transmettre au plus tard le vendredi 23 octobre 2026 à 12h.

U18 – COUPE DE PARIS IDF

2ème Tour**80435671 RACING CLUB FRANCE 2 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 25/10/2026**

Demande de l'AS ST OUEN L'AUMONE pour reporter le match le 08 novembre 2026 à 12h, en raison de l'indisponibilité de l'entraîneur à cette date.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande (motif irrecevable).

U18 - CHAMPIONNAT

55688528 FLEURY 91 FC 1 / JA DRANCY 1 du 18/10/2026 (R1)

Information transmise concernant l'état des vestiaires arbitres.

La Commission demande au club de FLEURY 91 FC de bien vouloir faire le nécessaire afin d'accueillir les officiels dans de bonnes conditions.

500 561 – NANTERRE ES 1 (R1)

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 14/10/2026 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX matchs fermes à l'équipe 1 U18 de NANTERRE ES, à compter du 16 novembre 2026, la Commission demandera au club de NANTERRE ES de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de NANTERRE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations.

Rencontres concernées :

55688553 NANTERRE ES 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 29/11/2026

55688564 NANTERRE ES 1 / JEUNES AUBERVILLIERS 1 du 13/12/2026

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

550 596 - ES COLOMBIENNE FOOT (R2/A)

Courriel de la Direction des Sports accompagné d'un arrêté municipal de la ville de Colombes indiquant l'indisponibilité du terrain n°3 du stade Charles PEGUY jusqu'à nouvel ordre, au motif de dégradations et du remplacement des poteaux.

La Commission demande au club de l'ES COLOMBIENNE de lui fournir un terrain de repli pour ses prochains matchs à domicile jusqu'à réouverture des installations.

Prochaines rencontres programmées :

55688666 COLOMBIENNE FOOT ES 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 01/11/2026.

55688676 COLOMBIENNE FOOT ES 1 / FCM AUBERVILLIERS 1 du 15/11/2026.

55688687 COLOMBIENNE FOOT ES 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 29/11/2026.

55688929 BLANC MESNIL SF 21 / AC BOULOGNE BILLANCOURT AC 21 du 01/11/2026 (R2/B)

Courriel de BLANC MESNIL SF et de la Mairie de BLANC MESNIL informant de l'indisponibilité des installations sportives.

La Commission demande à l'AC BOULOGNE BILLANCOURT de lui indiquer la possibilité d'accueillir le match sur ses installations, à transmettre au plus tard le 30 octobre 2026 à 12h.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

56547229 VILLETANEUSE CS 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 18/10/2026.

U17 – CHAMPIONNAT

55690270 VILLEJUIF US 1 / SARCELLES AAS 1 du 01/11/2026 (R1)

Rappel.

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 12/05/2026 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS matchs fermes à l'équipe 1 U17 de VILLEJUIF US, à compter du 1^{er} juillet 2026, la Commission demande au club de VILLEJUIF US de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de VILLEJUIF, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, au plus tard le vendredi 30 octobre 2026 à 12h.

U16 – COUPE DE PARIS IDF

1/16èmes de finale

80436224 ES SEIZIEME 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 25/10/2026

Demande du PARIS ST GERMAIN FC pour décaler le coup d'envoi à 12h30, en raison d'un problème de déplacement de minibus.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'ES SEIZIEME à transmettre au plus tard le vendredi 23 octobre 2026 à 12h.

U16 – CHAMPIONNAT

55690933 ENTENTE SSG 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 01/11/2026 (R2/B)

Courriel de l'ENTENTE SSG informant de la fermeture de ses installations le 1^{er} novembre 2026.

La Commission demande au club de l'ENTENTE SSG de lui communiquer un document officiel de la mairie indiquant cette fermeture, pour sa réunion du 27 octobre 2026.

De plus, demande au club d'EPINAY ACADEMIE, de lui indiquer la possibilité de recevoir.

A réception, la Commission statuera.

55691193 VILLEJUIF US 1 / MONTREUIL FC 1 du 18/10/2026 (R3/B)

Courriel de l'US VILLEJUIF informant de l'inversion du score et de l'arbitre officiel confirmant une erreur de saisie.

La Commission entérine le résultat final comme suit :

VILLEJUIF US : 3 buts.

MONTREUIL FC : 1 but.

55691057 COLOMBIENNE FOOT ES 1 / VERSAILLES 78 FC 3 du 18/10/2026 (R3/A)

Courriel des 2 clubs indiquant une erreur sur le résultat et de l'arbitre officiel confirmant une erreur de saisie.

La Commission entérine le résultat final comme suit :

COLOMBIENNE FOOT ES : 1 but.

VERSAILLES 78 FC : 7 buts.

55691327 BLANC MESNIL SF / RIS ORANGIS US 1 du 01/11/2026 (R3/C)

Courriel de BLANC MESNIL SF et de la Mairie de BLANC MESNIL informant de l'indisponibilité des installations sportives.

La Commission demande à l'US RIS ORANGIS de lui indiquer la possibilité d'accueillir le match sur ses installations, à transmettre au plus tard le 30 octobre 2026 à 12h.

U14 – COUPE DE PARIS IDF**Calendrier des tours :**

1/32èmes de Finale : samedi 21/11/2026.

1/16èmes de Finale : samedi 12/12/2026.

1/8èmes de Finale : samedi 06/02/2027.

1/4 de Finale : samedi 03/04/2027.

1/2 Finales : samedi 17/04/2027.

Finale : samedi 12/06/2027.

1/32èmes :

Match à jouer le samedi 21/10/2026.

Désignation d'un arbitre à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le club recevant devra fournir un terrain de repli ; à défaut le match sera inversé.

Tirage au sort disponible sur le site la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=456883&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CDM – CHAMPIONNAT**55692007 FC CAUDACIENNE 1 / IVRY DESPORTIVA VIMARENSE 1 du 20/09/2026 reporté le 25/10/2026 (R1)**

Courriel du FC CAUDACIENNE demandant l'inversion du match et informant de la prolongation de l'arrêté municipal de fermeture du stade Robert BARRAN à la QUEUE EN BRIE.

Courriel du Service des Sports de la Mairie de la Queue en Brie informant de la fermeture du terrain jusqu'au 31 décembre.

La Commission demande au FC CAUDACIENNE de lui communiquer un terrain de repli pour jouer cette rencontre, à transmettre au plus tard le vendredi 23 octobre 2026 à 12h00.

La Commission demande également au club d'IVRY DESPORTIVA VIMARENSE, la possibilité de recevoir.

A réception, la Commission statuera.

55691972 FC CAUDACIENNE 1 / PORTUGAIS GARCHES 1 du 15/11/2026 (R1)**55691994 FC CAUDACIENNE 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 06/12/2026 (R1)**

La Commission demande au FC CAUDACIENNE de lui communiquer un terrain de repli pour jouer ses rencontres à domicile, jusqu'à réouverture de son terrain.

ANCIENS – COUPE DE PARIS IDF**1/16èmes de finale****80424701 ERAGNY FC 1 / CLICHY SUR SEINE US 1 du 25/10/2026**

Demande d'ERAGNY FC pour reporter le match le 08 novembre 2026, sans motif.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande.

ANCIENS – CHAMPIONNAT**55692513 LINAS MONTLHERY ESA 1 / RUNGIS US 1 du 29/11/2026 (R1)**

Demande de LINAS MONTLHERY ESA pour inverser le match, avec accord de l'US RUNGIS.

Accord de la Commission pour l'inversion des matchs allers et retours.

560861 BAGNOLET FC – R3/D

Rappel

Suite à la réception d'un arrêté préfectoral de fermeture des deux terrains du stade des Rigondes à Bagnolet, La Commission demande au club de Bagnolet de lui fournir un terrain de repli pour ses matchs à domicile jusqu'à réouverture des installations.

Prochaines rencontres :

55693693 BAGNOLET FC 1 / CLICHOIS UF 1 du 01/11/2026.

55693704 BAGNOLET FC 1 / GONESSE RC 1 du 22/11/2026.

500731 MAULOISE US – R3/A

Réception d'un arrêté préfectoral de fermeture du stade RADET n°1 à MAULE du 19 octobre au 31 décembre 2026, en raison de travaux de remise en état.

Courriel de l'US MAULOISE demandant l'inversion des rencontres et réponse de GUERVILLE ARNOUVILLE indiquant son impossibilité de recevoir.

La Commission demande au club de MAULOISE US de lui fournir un terrain de repli pour ses matchs à domicile jusqu'à réouverture des installations.

Prochaines rencontres :

55692896 MAULOISE US 1 / CLICHY SUR SEINE US 1 du 15/11/2026 (R3/A)

55692918 MAULOISE US 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 du 06/12/2026 (R3/A)